

CLÉS POUR AGIR **HYDRO INFOS BFC**

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté

DEUX CHUTES RÉUNIES EN UNE À CHÂTEAU-CHINON (58)

En plus d'être représentant en France des turbines crossflow Ossberger, Christophe Guy est aussi producteur d'hydroélectricité depuis 1994. Cette année-là, il achète une centrale à une vingtaine de kilomètres de la source de l'Yonne, à Château-Chinon (58). En 2000, une opportunité lui permet d'acquérir la centrale située juste en amont. Les contrats H97 des deux sites étant arrivés à échéance en 2012, Christophe Guy étudie alors deux scénarios de passage en contrat H07, élaborés par le cabinet Reilé. Soit il rénove les deux centrales de 14 et 8 m de hauteurs de chute, soit il regroupe les deux



© Christophe Guy

La centrale a reçu 7 700 € d'aide de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'étude de faisabilité et 43 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'investissement.

chutes par une conduite forcée court-circuitant la centrale amont. Après échanges avec la DDT, c'est la deuxième option qui l'emporte. « Cette solution permettait de combiner la construction d'une nouvelle centrale sous 22 m de hauteur de chute brute et la suppression du barrage de la Pierre Glissotte (voir la vidéo de l'effacement), en aval, dont la retenue était envasée et manquait d'oxygène », explique le producteur. En 2015, après la vidange de la retenue et la mise à l'arrêt de la centrale amont (équipée d'une Francis et d'une crossflow), la déconstruction du barrage aval et la pose de la conduite forcée sont réalisés par la SNTPAM*. La conduite forcée de 450 m de long et 1 200 mm de diamètre est en PRV. La centrale aval qui comptait deux Francis est alors remplacée par une centrale neuve équipée d'une crossflow de 400 kW... de marque Ossberger bien sûr ! Celle-ci entraîne un multiplicateur mécanique relié à un alternateur (Leroy-Somer). Le débit d'équipement est de 2,5 m³/s. Depuis sa mise en service en février 2016, le site, qui porte le joli nom de Centrale du Val d'Amour, produit comme prévu 1 700 000 kWh/an en moyenne (qui équivalent à la consommation annuelle en électricité de 630 foyers). Un amour de centrale !

► **Contact : Centrale du Val d'Amour, Christophe GUY**
06 89 77 61 14 - ossberger.guy@orange.fr

* Société nouvelle de travaux publics Arroux Mesvrin

UNE 8^e RENCONTRE RICHE EN INFORMATIONS



© ADEMA

Après deux reports liés à la crise sanitaire, la 8^e Rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté, organisée par la direction régionale de l'ADEME, en association avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, a enfin pu se dérouler le 5 octobre dernier à Beaune (Côte-d'Or). Après une année de patience, 230 producteurs, porteurs de projets et acteurs de la filière ont ainsi pu faire le plein d'informations pratiques sur les démarches administratives, sur les soutiens de l'État mais aussi sur les prises d'eau ichtyocompatibles ou l'impact de la forme juridique de la société de projet sur la fiscalité et la transmission. Les 27 exposants du forum ont aussi informé les visiteurs sur leurs solutions techniques (turbines, alternateurs, dégrilleurs, vantellerie...).

Des vidéos de l'évènement ainsi que des tables rondes et des conférences sont disponibles sur le site :

► <https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr>



© ADEMA

230 Nombre de participants à la 8^e Rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté qui s'est tenue à Beaune le 5 octobre 2021.

39 Nombre de producteurs et porteurs de projets ayant assisté aux visites de 4 centrales organisées par l'ADERA le 16 octobre 2021 dans l'Yonne.

DES DÉCISIONS FAVORABLES À L'HYDROÉLECTRICITÉ

Lors de la 8^e Rencontre de l'hydroélectricité du 5 octobre 2021 à Beaune (21), M^e Jean-François Remy, avocat à la Cour d'Appel de Nancy, a présenté aux participants plusieurs décisions et évolutions réglementaires récentes importantes pour les moulins et centrales hydroélectriques. Pas moins de 3 arrêts du Conseil d'État et plusieurs articles de la loi Climat et résilience, promulguée le 22 août 2021, marquent des avancées majeures pour la filière. La vidéo de l'intégralité de son intervention est disponible [ici](#).

- Arrêt du Conseil d'État du 15 février 2021 à propos du décret « Obstacles »,
- Arrêt du Conseil d'État du 31 mai 2021,
- Arrêt du Conseil d'État du 8 août 2021,
- Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

DEUX SÉNATEURS À LA RÉUNION DE L'ARIC

Lors de la réunion de l'ARIC, Association des riverains industriels comtois, du 24 septembre dernier à Besançon (Doubs), une vingtaine de producteurs et professionnels de la filière hydroélectricité ont échangé avec les sénateurs du Doubs Annick Jacquemet et Jean-François Longeot. Il fût notamment question du service public de l'hydroélectricité discuté récemment au Sénat, de la loi Climat et résilience qui interdit l'arasement des seuils lorsqu'ils disposent d'un potentiel hydroélectrique ou encore de la fiscalité sur les investissements dans les centrales. L'association a souligné le poids de l'hydroélectricité en Franche-Comté puisque 450 MW y sont installés. La petite hydroélectricité (hors EDF) concerne aujourd'hui 162 installations (50 MW au total) qui génèrent près de 24 M€ de chiffre d'affaires par an. Le rééquipement ou le suréquipement actuellement identifié de seuils existants va permettre d'augmenter de 11 MW la puissance installée, conduisant à environ 70 M€ d'investissements, impliquant en grande partie des entreprises locales. Dans les prochains mois, l'ARIC envisage de travailler sur l'organisation d'évènements, sur la mutualisation de certains achats, sur les prix des polices d'assurances et sur la vente de l'électricité sur le marché libre.

► Contact ARIC : Alain Migeon, président - aric25770@free.fr



Visite de la centrale de Dannemoine (Yonne) le 16 octobre 2021.

À lire/à voir



Trois nouvelles fiches de présentation de centrales régionales sont disponibles :

- la centrale de Tintry (71) turbine le débit réservé d'un barrage réservoir (78 kW, 20,7 m de hauteur de chute brute) ;
- la centrale de Moncley (25) a été entièrement réhabilitée avec mise en conformité de la continuité écologique (83 kW, 1,93 m de hauteur de chute brute) ;
- la centrale de Voulaines-les-Templiers (21) a été modernisée et équipée d'une prise d'eau ichtyocompatible et d'une rivière de contournement (90 kW, 4,96 m de hauteur de chute brute).

► <https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr/nos-ressources.htm>

Deux vidéos ont été réalisées sur la centrale de Fraisans (39) :

► https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr/en_savoir_/videos.htm

Agenda

Sous réserve de modifications

Pour d'autres évènements et l'actualisation des dates, consultez la page :

<https://rencontre-hydro-bfc.site.ademe.fr/agenda.htm>

27 NOVEMBRE 2021

Visites de centrales

dans le Jura du côté d'Arbois et de Salins-les-Bains.

► Fabrice Bouveret, ADERA, f.bouveret@adera.asso.fr

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté n°6 - Octobre 2021

Responsable de la publication : Blandine Aubert - ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Responsables de la rédaction : Lilian Geney - ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Fabrice Bouveret - ADERA, Juliette Talpin - Agence Watts-New, Région Bourgogne-Franche-Comté

ISSN : 2779-4954 / Conception : Umberto Cacchione - Tutti Quanti

© Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation du responsable de publication.